

Le trente et un janvier deux mille dix-huit, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque Conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la mairie, le lundi 5 Février 2018 à 19 H 45.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte rendu de la dernière réunion
- Approbation marché d'appel d'offres « Réhabilitation ancienne mairie – école »
- Projet aménagement Centre Bourg
- Questions Diverses

L'an deux mille dix-huit le cinq février à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT Maire.

Etaient présents : Odile VILLARD, Claude PETITEVILLE, Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Gilbert BAUDER, Martine BUISSON, Bernard CLABAUT, Odile FREZET, Carole LETOURNELLE, Stéphanie LEVILLAIN, Philippe PECQUERIE ;

Absents : Anne-Marie ARTUR a donné pouvoir à Philippe PECQUERIE
Loïc BENARD
Dominique CATEL
Yves RAKEL a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Alain RASSET a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Odile VILLARD

Ronald SAHUT a été élu Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

APPROBATION MARCHE D'APPEL D'OFFRES « REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE – ECOLE »

L'appel d'offre pour les propositions financières des entreprises concernant le marché « Réhabilitation de l'ancienne mairie -école » s'est déroulé du 14 novembre au 8 décembre 2017. L'ouverture des plis a été réalisée le 12 décembre 2017. Après étude des offres, le Maître d'œuvre (Cabinet En Act Architecture) a présenté le 16 janvier 2018, les notations et résultats proposés à la commission.

Après discussion, il a été décidé de procéder à une négociation avec l'ensemble des entreprises ayant remis une offre pour l'ensemble des lots, comme le prévoit le règlement de consultation.

En date du 29 janvier 2018, Monsieur Ridel, du Cabinet d'Architecture a proposé de retenir une entreprise pour chaque lot en fonction des critères prévus dans l'appel d'offres et du résultat de la négociation.

- Monsieur le Maire désigne les entreprises que propose de retenir la commission d'appel d'offres, aux membres du Conseil Municipal

REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE- ECOLE 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES

<u>Désignation des lots</u>	<u>Estimation H.T</u>	<u>Entreprises les mieux disantes</u>	<u>Montant de base H.T</u>	<u>Ecarts en €</u>	<u>Ecarts en %</u>
Lot n° 1 Démolition -Gros Œuvre- VRD	199 000.00 €	SARL BRUGOT Xavier	210.000.00 €	(+) 11 000.00 €	(+) 5.53 %
Lot n° 2 Charpente - Couverture	99 000.00 €	SARL BERTHE FRERES	82.030.80 €	(-) 16 969.20 €	(-) 17.14 %
Lot n° 3 Menuiseries extérieures aluminium	101 000.00 €	SIB VASCART DELAMARE	93.837.25 €	(-) 7 162.75 €	(-) 7.09 %

Lot n° 4 Menuiseries intérieures	93 000.00 €	SABOT PRIEUR	81.696.00 €	(-) 11 304.00€	(-) 12.15 %
Lot n° 5 Plomberie- Chauffage - Ventilation	63 000.00 €	FOLLIN FRERES	60.300.00 €	(-) 2 700.00€	(-) 4.29 %
Lot n° 6 Electricité	37 000.00 €	CEGELEC SDEM	36.500.00 €	(-) 500.00 €	-0 1.35 %
Lot n° 7 Carrelage – Faïences	21 000.00 €	GAMM SA	11.000.00 €	(-) 10 000.00 €	(-47.62 %
Lot n° 8 Peinture – sols souples	31 000.00 €	EURL MICHEL CHRISTOPHE	25.661.50 €	(-) 5 338.50 €	(-) 17.22 %
MONTANT TOTAL H.T	644 000.00 €		601.025.55 €	(-) 42 974.45 €	(-) 6.6%

- Le montant global des travaux est de moins 6.67 % par rapport au coût estimé par l'économiste chargé du chiffrage des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- De retenir les entreprises ci-dessus énumérées pour un montant global du marché de 601.025.55 € H.T
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à l'attribution des marchés et au démarrage des travaux

Départ de Monsieur Pascal LEGOIS qui donne pouvoir à Ronald SAHUT

PROJET AMENAGEMENT CENTRE BOURG

La commune a réalisé en 2015 une étude de faisabilité afin de réfléchir sur le réaménagement de son centre bourg. L'étude a proposé différents scénarii d'aménagement sur 3 secteurs et notamment sur le secteur B. Le secteur se compose des parcelles suivantes :

- N° 35 de 699 m² comprenant un hangar communal
- N° 54 de 1 219 m², comprenant le foyer municipal
- N° 37 de 1 286 m², comprenant l'ancienne école municipale
- N° 60 de 72 m² comprenant un logement R+2
- N° 38 de 288 m² comprenant un logement R+1 + combles aménagées

La commune souhaite s'orienter vers un scénario de démolition - construction d'un bâtiment d'une quarantaine de logements, pour partie en locatif social et pour partie en accession sociale à la propriété, et comprenant des surfaces commerciales construites autour d'un espace public structurant.

Afin de mener à bien cette opération, la commune a rencontré différents bailleurs et visité différentes opérations sur la région. Afin de pouvoir réaliser un choix définitif la commune demande à la société Logéal Immobilière de lui proposer un avant-projet immobilier. Les modalités de cession du foncier seront délibérées à l'issue des études de faisabilité techniques (relevé géomètre, diagnostic amiante, plomb et pollution notamment) et feront l'objet d'une convention spécifique.

Comme convenu lors de la dernière réunion, le lundi 29 janvier 2018 en mairie, cet avant- projet n'engendre pas pour l'instant un engagement financier de la commune.

Après en avoir délibéré ; le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De demander à Logéal Immobilière de lui proposer un avant-projet immobilier.
- Note que cet avant-projet n'engage pas la commune avec la société Logéal Immobilière ni dans le projet en lui-même, ni dans son engagement financier.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à l'exécution de cet avant-projet.

QUESTIONS DIVERSES

VILLE PRUDENTE :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr Stéphane Daeschner, Président de l'Association Prévention Routière dans le cadre de l'action « Ville Prudente »

« Au moment où le gouvernement renforce sa politique en matière de sécurité routière et sachant que deux accidents corporels sur trois ont lieu en agglomération, votre mobilisation en tant qu'élu local est primordiale pour une politique efficace contre l'insécurité routière.

Ce constat a conduit l'association Prévention routière à lancer le label « Ville Prudente » qui récompense les villes et villages qui s'engagent pour améliorer la sécurité sur toutes les routes et dans les rues.

Ville Prudente comporte cinq niveaux de labellisation définis après l'examen d'un questionnaire en ligne, puis d'une visite terrain menée par les bénévoles de l'association Prévention Routière.

Nous vous invitons à rejoindre cette initiative unique qui témoigne de l'implication des élus pour la qualité de la vie de leurs administrés et pour un partage de l'espace public plus apaisé entre les usagers.

Les communes labellisées recevront un panneau « Ville Prudente » ou « Village Prudent » à disposer en entrée d'agglomération ainsi qu'un kit de communication digital. Par ailleurs, les villes et villages inscrits bénéficieront de fiches conseils ainsi que d'un outil exclusif permettant d'analyser les données de l'accidentalité locale sur 10 ans.

Pour inscrire votre commune ou obtenir plus de détails sur les conditions d'accès au label, connectez-vous sur le site www.villeprudente.fr

Les frais d'inscription sont de 70.00 € (si votre commune peut être labellisée une adhésion est demandée en fonction du nombre d'habitants de votre collectivité.

En comptant sur votre engagement..... »

Pour information le prix de l'adhésion s'élève à 340 € pour les communes de 1001 à 2000 habitants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- De ne pas adhérer à cette proposition. Mettre le panneau « Ville Prudente » ne va pas améliorer la sécurité routière de la commune, il est préférable de consacrer directement les sommes demandées à la sécurité routière dans le village.